



Unité 1, Leçon 7 : Ordres et paliers des gouvernements canadiens

Aperçu de la leçon (bref résumé)

Cette leçon a pour but de faire le lien entre:

- le droit de vote et les taux de participation aux élections canadiennes récentes (Leçon 7)
- le processus de création de lois dans le système parlementaire (Leçon 9)

À cette fin, cette leçon propose une perspective d'ensemble sur comment le droit de vote influence les fonctions gouvernementales, surtout en ce qui a trait aux pouvoirs législatif et exécutif des ordres fédéral et provincial/territorial du gouvernement canadien.

Cette leçon est largement basée sur le plan de leçon proposé par CIVIX : "Ordres de gouvernement au Canada".

<https://civix.ca/ressources/secondaires-ordres-de-gouvernement-au-canada/>

Liens aux étapes du processus d'enquête

- ★ Formuler des questions
- ★ **Rassembler et organiser les données**
- ★ Interpréter et analyser les données
- ★ **Évaluer et tirer des conclusions**
- ★ Communiquer les conclusions

Liens avec les concepts de pensée politique

- ★ Importance politique
- ★ Objectif et résultat
- ★ **Continuité et changement**
- ★ Perspective politique

Question de consolidation : "Quels sont les trois aspects du système de gouvernance canadien qui assurent la **continuité** malgré les différences entre partis politiques ? Répondez en phrases complètes en utilisant le vocabulaire de continuité et changement."

Attentes relatives au programme

A1. Utilisation du processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête et les concepts de la pensée critique en politique pour explorer des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance.

- A1.2 recueillir et organiser des preuves, des données et de l'information pertinentes sur des enjeux, des événements ou des développements civiques d'importance tirés d'une variété de sources primaires et secondaires, y compris les médias sociaux et traditionnels, en s'assurant de refléter différentes perspectives.

Résultats d'apprentissage

Nous apprenons à...

- distinguer les trois pouvoirs de gouvernements démocratiques.
- lier le droit de vote au gouvernement parlementaire au Canada, en employant un lexique partagé et correct.

Pour que... nous puissions comprendre pourquoi et comment la séparation des pouvoirs contribue à la continuité d'une société stable.



- A1.4 utiliser les concepts de la pensée critique en politique pour interpréter et analyser des preuves, des données et de l'information pertinentes pour ses enquêtes, évaluer et synthétiser ses résultats, et formuler des conclusions, des prédictions et des jugements sur des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance.

B2. Systèmes de gouvernance canadiens et autochtones : expliquer, en lien avec une gamme d'enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités de diverses institutions, structures et fonctions dans les systèmes de gouvernance canadiens et autochtones, les relations fondées sur des traités et les autres relations entre la Couronne et les Autochtones.

- B2.2 expliquer, en lien avec des enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités des deux ordres de gouvernement au Canada (fédéral et provincial)*, et les rôles et les responsabilités des gouvernements territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi que ceux des fonctions clés au sein de chacun.
- B2.4 décrire, en lien avec les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, les fonctions des trois pouvoirs gouvernementaux du Canada (exécutif, législatif et judiciaire) ainsi que les rôles et les responsabilités clés des principales fonctions au sein des gouvernements, et expliquer l'incidence de ces trois pouvoirs sur la stabilité politique, économique et sociale au Canada.

Préparation

Les élèves doivent être en mesure d'...

- utiliser le concept de la continuité et du changement afin d'analyser les enjeux civiques
- expliquer comment les décisions du gouvernement ont des incidences sur leur vie ainsi que l'importance de voter afin d'influencer ces décisions

Matériel

La majorité du matériel se trouve sur le site-web de CIVIX :

<https://civix.ca/ressources/secondayres-ordres-de-gouvernement-au-canada/>

- Ordinateurs (un pour chaque petit groupe ou par élève si possible)
- Projecteur pour les diapos



<p>Terminologie</p> <ul style="list-style-type: none">● Pensée politique<ul style="list-style-type: none">○ Continuité (positive)○ Changement● Droits démocratiques<ul style="list-style-type: none">○ Droit de vote○ Gouvernement responsable● Gouvernement parlementaire<ul style="list-style-type: none">○ La Reine/la Couronne○ Gouverneur(e) général(e)○ Lieutenant(e) gouverneur(e)○ Premier ministre / Première ministre○ Cabinet / Conseil exécutif○ Ministères○ Parlement<ul style="list-style-type: none">■ Législateur■ Projet de loi○ Pouvoir exécutif○ Pouvoir législatif○ Pouvoir judiciaire	<ul style="list-style-type: none">● Diapositives de CIVIX (en format PowerPoint) :<ul style="list-style-type: none">○ Gouvernement du Canada● Exemplaires, un par élève :<ul style="list-style-type: none">○ Infographie : Le gouvernement fédéral○ Infographie : Le gouvernement provincial○ Document 3.2 : Les responsabilités du gouvernement○ Fiche 3.3 : Organisateur graphique des ordres de gouvernement <p>Pédagogie ou perspective autochtone</p>
<p>On active nos neurones</p> <ul style="list-style-type: none">● Établir un milieu d'apprentissage positif● Établir des liens avec des apprentissages ou des expériences antérieures● Établir le contexte de l'apprentissage	<p>Connexions</p>
<p><i>Activité en groupe (25 min)</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. Organiser les élèves en petits groupes. Chaque groupe ou chaque élève peut recevoir un ordinateur.2. L'enseignant.e affiche la liste de contrôle de fonctions gouvernementales ci-dessous. L'enseignant.e peut aussi partager avec chaque groupe d'élèves le lien numérique à un document ou une série de diapos qui contient la liste.3. Chaque groupe d'élèves doit trouver les identités (les noms) et les photographies des individus qui occupent chaque poste, ainsi que (facultativement) la date à	<p>Évaluation :</p> <p>Évaluation au service de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none">- Cette étape de la leçon est achevée lorsque tous les groupes d'élèves ont accès à un document numérique avec les (1) noms, (2) rôles et (3) photographies de toutes les fonctions citées à gauche. <p>Évaluation en tant qu'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none">- Les élèves surveillent la liste des fonctions et s'assurent que leur groupe a recueilli toutes les informations nécessaires. <p>Enseignement différencié:</p> <ul style="list-style-type: none">- Différenciation du <u>processus</u> en fonction de:<ul style="list-style-type: none">- l'état de préparation- l'apprentissage



<p>laquelle chaque individu a pris ses fonctions.</p> <p>Voici la liste des fonctions gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La Reine<input type="checkbox"/> La gouverneure générale<input type="checkbox"/> Le premier ministre du Canada<input type="checkbox"/> La ministre des Finances du Canada<input type="checkbox"/> Les chefs de tous les partis d'opposition au palier fédéral<input type="checkbox"/> La lieutenante gouverneure de l'Ontario<input type="checkbox"/> Le premier ministre de l'Ontario<input type="checkbox"/> Le ministre des Finances de l'Ontario<input type="checkbox"/> Le ministre de l'Éducation de l'Ontario<input type="checkbox"/> Le ministre de la Santé de l'Ontario<input type="checkbox"/> Les chefs de tous les partis d'opposition au palier provincial<input type="checkbox"/> Le maire ou la mairesse de notre municipalité	<ul style="list-style-type: none">- Certains groupes et certaines classes auront besoin d'un degré de surveillance plus ou moins élevé en faisant des recherches même simples sur Internet. Tout le monde devrait être en mesure d'associer les photographies, les noms et les fonctions. <p>Conseils rapides :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vérifier les noms et genres des individus qui occupent actuellement les fonctions gouvernementales citées dans l'étape de "On active nos neurones". Corriger les genres et noms au besoin.- S'assurer que les routines et les attentes pour le travail individuel sur Internet soient bien établies. Les élèves devraient connaître le créneau de temps qu'ils ont pour accomplir la tâche.
<p>On se met à l'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Introduction d'un nouvel apprentissage ou d'une extension / renforcement de l'apprentissage antérieur• Offrir des possibilités de pratiques et d'applications de l'apprentissage (p.ex., travail guidé, travail indépendant, etc.)	<p>Connexions</p>
<p><i>Présentation et discussion avec toute la classe (35 min)</i></p> <ol style="list-style-type: none">4. Distribuer aux élèves les fiches suivantes :<ol style="list-style-type: none">a. Infographie : Le gouvernement fédéralb. Infographie : Le gouvernement provincialc. Document 3.2 : Les responsabilités du gouvernementd. Fiche 3.3 : Organisateur graphique des ordres de gouvernement5. Inviter les élèves à remplir la fiche 3.3, Organisateur graphique des ordres de gouvernement en regardant la vidéo "Les ordres de gouvernement".	<p>Évaluation :</p> <p>Évaluation au service de l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cette étape de la leçon est achevée lorsque tous les élèves ont rempli la fiche 3.3 : Organisateur graphique des ordres de gouvernement. L'enseignant.e peut ramasser les fiches 3.3 à un moment donné afin de vérifier quels élèves ont complété correctement les informations sur les trois ordres du gouvernement et ceux qui ont besoin d'une intervention. <p>Enseignement différencié:</p> <ul style="list-style-type: none">- Différenciation du <u>processus</u> en fonction de :<ul style="list-style-type: none">- l'état de préparation- l'apprentissage- Tous les élèves ont besoin de répéter le vocabulaire et les idées dans cette leçon



- a. Ils peuvent continuer à remplir la fiche pendant les prochaines étapes de la leçon.
6. Projeter les diapos "[Gouvernement du Canada](#)".
7. Diapo 4 : Commencer à susciter la parole des élèves par des questions de compréhension indiquées à la fin de cette étape d'Action, en faisant référence aux deux infographies.
8. Diapo 5 : Jouer la vidéo du Parlement du Canada:  Qu'est-ce que le Parlement? montre aux élèves le [plan de salle de la Chambre des communes](#).
 - a. Facultativement : Décrire explicitement les effets d'une élection fédérale sur le gouvernement fédéral (chacun des 338 députés est élu et vote pour confirmer les membres du nouveau Cabinet de ministres, qui est formé de députés du parti qui commande la majorité des votes dans la Chambre). La vidéo "[Les élections fédérales](#)" pourrait être utile.
9. Diapo 6: Montrer aux élèves le plan de salle de l'Assemblée législative de l'Ontario (par exemple à l'aide de [l'article de Wikipédia](#)).
 - a. Facultativement : Décrire explicitement les effets d'une élection provinciale sur le gouvernement de l'Ontario (chacun des 124 députés est élu et vote pour le nouveau Cabinet de ministres, qui est formé de députés du parti qui commande la majorité des votes dans l'Assemblée).
10. Diapo 13 : Discuter de l'importance d'une Constitution pour la stabilité des fonctions et pouvoirs du gouvernement. L'idée essentielle étant de savoir que la Constitution contribue à maintenir la

autant que possible afin de mieux comprendre les ordres du gouvernement du Canada. Les élèves ayant le plus de difficultés auront certainement besoin de répéter le vocabulaire clé à l'oral et à l'écrit **avant** de consolider leur apprentissage. À cette fin, l'enseignant.e peut ajouter des exercices de vocabulaire, afin de renforcer les répétitions nécessaires à l'apprentissage de tous les élèves.

Conseils rapides :

- Encourager les élèves à prendre la parole et modeler comment intégrer le nouveau vocabulaire à l'oral.
- Poser fréquemment des questions à tous les élèves (surtout ceux et celles qui ont le plus besoin de répétition) visant à distinguer le vrai du faux afin de répéter et de consolider les nouvelles informations.



stabilité et la séparation des pouvoirs dans le gouvernement démocratique.

11. Diapo 14 : Inviter les élèves à consulter le document 3.2 : Les responsabilités du gouvernement. Demande : “Comment est-ce que la division des responsabilités entre les paliers contribue à la stabilité et la continuité ?” (**Réponse possible** : “Les paliers ne sont pas censés empiéter sur les responsabilités des autres, ce qui crée une situation stable.”)

12. Après avoir projeté toutes les diapos, revoir encore une fois les deux infographies. Vérifier auprès des élèves s'il persiste des incompréhensions.

a. Au choix, présenter la vidéo du Parlement du Canada sur les pouvoirs du gouvernement :

 [Quels sont les trois pouvoirs ...](#)

13. Demander aux élèves quelles cases sur leur fiche 3.3 ne sont pas encore remplies. Projeter encore une fois les diapos pertinentes afin que tous les élèves recueillent l'information appropriée.

14. Au moment qui semble le plus propice, l'enseignant.e suscite la parole des élèves en réponse aux questions suivantes. Cela peut commencer à l'étape 3 et continuer pendant la leçon. La priorité est de faire répéter aux élèves autant que possible la terminologie de cette leçon à l'oral AVANT de demander des réponses écrites. Les élèves peuvent commencer à répondre avec des gestes, mais devraient prendre la parole avant que la classe passe à l'étape de consolidation.

Questions de compréhension à l'oral :

“Quelles fonctions gouvernementales sont directement élues ?” (**Seule réponse possible** : “Les députés.”) “Qui est nommé sans être élu ?” (**Réponses possibles** : Toutes les fonctions



<p>autres que les députés sont nommés d'une façon ou d'une autre sans référence au peuple.)</p> <p>“Quelles fonctions et pouvoirs du gouvernement sont directement changés par les élections ?” (Réponses possibles : “Les députés sont choisis lors des élections. Certains députés deviennent membres du Cabinet, décident du programme du gouvernement et avisent le représentant de la Reine. Donc les pouvoirs législatif et exécutif sont directement changés par les élections.”)</p> <p>“Quelles fonctions et pouvoirs du gouvernement sont indirectement changés par les élections ?” (Réponses possibles : “Le représentant de la Reine (donc la fonction la plus haute des pouvoirs législatif et exécutif), le Sénat, les juges, le pouvoir judiciaire, les tribunaux.”)</p>	
<p>On consolide nos apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none">● Offrir des occasions de consolidation et de réflexion● Aider les élèves à démontrer ce qu'ils ont appris	<p>Connexions</p>
<p><i>Réflexion indépendante (15 min)</i></p> <p>15. Projeter ou écrire la question suivante : “Nommez trois aspects du système de gouvernance canadien qui assurent la continuité malgré les différences entre les partis politiques. Répondez en phrases complètes en utilisant le vocabulaire de continuité et de changement.”</p> <ol style="list-style-type: none">a. Laisser aux élèves un temps suffisant pour répondre à la question, possiblement en devoir.b. Les élèves peuvent choisir les différents formats pour répondre à la question (p. ex. à l'écrit, vidéo, conférence avec l'enseignant.e, discussion en groupes).	<p>Évaluation : Évaluation au service de l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enseignant.e relit les réponses à la question de consolidation afin de déterminer :<ul style="list-style-type: none">- qui maîtrise le vocabulaire de gouvernement et le vocabulaire de continuité et changement- qui peut écrire en phrases complètes- qui essaie d'établir une argumentation logique dans leur réponse et qui ne sait pas encore le faire- qui peut choisir trois apprentissages pertinents au thème- Cette étape de la leçon est achevée lorsque tous les élèves ont remis une réponse à la question : Quels sont trois aspects du système de gouvernance canadien qui assurent la continuité malgré les différences entre partis politiques ?



Enseignement différencié :

- Différenciation du processus en fonction de :
 - l'état de préparation
 - l'apprentissage
- Différenciation du produit en fonction de:
 - l'intérêt
 - l'apprentissage
- Les apprentissages dans cette leçon sont essentielles à la performance des élèves dans le domaine de Connaissances. Les élèves qui ne réussissent pas la tâche de consolidation immédiatement devraient être sujets à une intervention selon l'échelle de la "démarche par étapes" jusqu'à ce qu'ils apprennent les aspects essentiels de la structure du gouvernement.

LA COURONNE

Toute autorité repose en la reine Elizabeth II, représentée personnellement par la gouverneure générale dans ses pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que par les juges dans son pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif revient au Parlement
(« La Reine en son Parlement »).

Ce pouvoir comprend la rédaction, l'amendement et le débat sur les projets de loi.

Le pouvoir exécutif revient au Conseil exécutif
(« La Reine en son conseil »).

Ce pouvoir comprend la mise en œuvre des lois.

Le pouvoir judiciaire revient aux cours et aux tribunaux.

Ce pouvoir comporte l'interprétation, la validation et l'invalidation des lois.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL / LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Signe les projets de loi approuvés par le Sénat et la Chambre des communes afin de les rendre des lois.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL / LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Agit selon les recommandations du/de la PM et de son cabinet (le principe du gouvernement responsable assure que la Reine et ses députés ne prennent aucune décision sans le gouvernement élu).

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Neuf juges, trois desquels doivent être Québécois, nommés par le/la GG selon les recommandations du/de la PM et du cabinet.

Les décisions de la Cour suprême contribuent à la loi commune au Canada et définissent les limites de ce qui est conforme à la Constitution*.

LE SÉNAT

105 sénatrices et sénateurs nommés par le/la GG suivant les conseils de la/du PM ; ils relisent les projets de loi proposés par la Chambre des communes afin d'y apporter des améliorations.

LE PREMIER MINISTRE / LA PREMIÈRE MINISTRE DU CANADA

Chef(fe) du parti représenté dans la Chambre des communes appuyé par au moins 50 % des députées et députés élus. En tant que le premier ou la première des ministres dans le Cabinet, il/elle présente les recommandations du Cabinet au/à la GG.

LES COURS INFÉRIEURES

Les juges sont choisis par la branche exécutive et doivent appartenir à une association législative provinciale.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

338 députées et députés, chacune et chacun élu dans sa circonscription lors d'une élection fédérale.

Comporte tous les ministres du cabinet, tous les députées et députés « d'arrière-ban » appartenant au parti gouvernant et tous les députées et députés des partis d'opposition.

LE CABINET : LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ

Députées et députés élus à la Chambre des communes choisis par le/la PM, typiquement chef(fe) de leur parti politique, à être ministres dans le gouvernement.

L'ÉLECTORAT (LES CITOYENNES ET CITOYENS CANADIENS DE 18 ANS OU PLUS)

- Votent pour les députées et les députés de la Chambre des communes ; certains députés formeront le cabinet du gouvernement.
- Les députées et les députés dans le cabinet vont choisir les citoyennes et citoyens élevés aux postes de sénatrice, sénateur et juge.
- L'électorat peut aussi contester des lois dans le système judiciaire afin de déterminer si une loi quelconque satisfait aux limites de la Constitution*.

***LA CONSTITUTION DU CANADA EST LA LOI SUPRÊME DU PAYS. LES NOUVELLES LOIS PROPOSÉES PAR LE PARLEMENT DU CANADA ET MISES EN ŒUVRE PAR LE POUVOIR EXÉCUTIF DOIVENT RESPECTER LES LIMITES DE LA CONSTITUTION, DONT LA COUR SUPRÊME EST L'ARBITRE.**

LA COURONNE

Toute autorité repose en la reine Elizabeth II, représentée personnellement par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure dans ses pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que par les juges provinciaux dans son pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif revient au Parlement
(« La Reine en son Parlement »).

Ce pouvoir comprend la rédaction, l'amendement et le débat sur les projets de loi.

Le pouvoir exécutif revient au Conseil exécutif
(« La Reine en son conseil »).

Ce pouvoir comprend la mise en œuvre des lois.

Le pouvoir judiciaire revient aux cours et aux tribunaux.

Ce pouvoir comporte l'interprétation, la validation et l'invalidation des lois.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR / LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Signe les projets de loi approuvés par le parlement provincial afin de les rendre des lois.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR / LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Agit selon les recommandations du/de la PM et de son cabinet (le principe du gouvernement responsable assure que la Reine et ses députés ne prennent aucune décision sans le gouvernement élu).

LA COUR SUPÉRIEURE DE CHAQUE PROVINCE

Un nombre variable de juges, nommés par **le/la gouverneur(e) général(e) selon les recommandations du/de la PM du Canada et du cabinet fédéral.**

Les décisions de la Cour suprême contribuent à la loi commune dans chaque province et définissent les limites de ce qui est conforme à la Constitution*.

LES CHAMBRES HAUTES

Toutes les provinces qui exerçaient le pouvoir législatif à l'aide de deux chambres de législature au moment de leur entrée en Confédération ont éventuellement éliminé la chambre « haute » et non-élue semblable au Sénat au palier fédéral.

LE PREMIER MINISTRE / LA PREMIÈRE MINISTRE DE LA PROVINCE

Chef(fe) du parti appuyé par au moins 50 % des députées et députés élus dans chaque assemblée législative. En tant que le premier ou la première des ministres dans le Cabinet, il/elle présente les recommandations du Cabinet au/à la LG.

LES COURS INFÉRIEURES

Les juges sont choisis par la branche exécutive et doivent appartenir à une association législative provinciale.

LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES

Un nombre variable de députées et députés, chacune et chacun élu dans sa circonscription lors d'une élection provinciale.

Comporte tous les ministres du cabinet, tous les députées et députés « d'arrière-ban » appartenant au parti gouvernant et tous les députées et députés des partis d'opposition.

LE CABINET : LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ

Députées et députés élus à l'assemblée législative choisis par le/la PM, typiquement chef(fe) de leur parti politique, à être ministres dans le gouvernement.

L'ÉLECTORAT (LES CITOYENNES ET CITOYENS DE 18 ANS OU PLUS)

- Votent pour les députées et les députés de leur assemblée législative provinciale ; certains députés formeront le cabinet du gouvernement.
- Les députées et les députés dans le cabinet vont choisir les citoyennes et citoyens qui seront élevés à certains postes, y inclus celui de juge.
- L'électorat peut aussi contester des lois dans le système judiciaire afin de déterminer si une loi quelconque satisfait aux limites de la Constitution*.

***LA CONSTITUTION DU CANADA EST LA LOI SUPRÊME DU PAYS. LES NOUVELLES LOIS PROPOSÉES PAR LE PARLEMENT DU CANADA ET MISES EN ŒUVRE PAR LE POUVOIR EXÉCUTIF DOIVENT RESPECTER LES LIMITES DE LA CONSTITUTION, DONT LA COUR SUPRÊME EST L'ARBITRE.**